MINISTRY OF INTERNAL AFFAIRS

Department of Urban Affairs and Planning
Republic of Vanuatu

MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURS

Département des Affaires Urbaines et de la Planification
République Du Vanuatu

Private Mail Bag 9106 PORT VILA Tel: (678)22500 VOIP: 3171

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## LOI SUR LA MISE EN VALEUR DES RELAIS

Le service des Affaires urbaines et de la Planification (SAUP) met en œuvre la Loi relative à la mise en valeur des relais (MVR) dans l'ensemble du pays.

Cette Loi vise à guider la mise en valeur des zones côtières, des ports à l'intérieur du pays.

La section des relais au sein du SAUP est responsable de la gestion et du contrôle de la mise en valeur des relais, conformément à la Loi relative à la mise en valeur des relais (Cap90).

Robinson Dickson, agent supérieur chargé de la mise en œuvre des relais, explique qu'en raison des développements rapides qui se produisent dans tout le pays, il est impératif de procéder à une inspection rapide pour que chaque développeur respecte la Loi.

M. Dickson précise que le terme « relais » désigne le terrain se trouvant en dessous de la laisse moyenne des hautes eaux ainsi que le fond de la mer à l'intérieur des eaux territoriales de Vanuatu (y compris les ports se trouvant dans ces eaux) et y compris les terrains se trouvant en dessous de la laisse moyenne des hautes eaux dans les lagons ouverts directement sur la mer.

« Par conséquent, le titulaire du bail n'a pas droit aux relais et à la laisse des hautes eaux parce qu'elles appartiennent au propriétaire coutumier, et pour que la mise en valeur soit garantie, le propriétaire coutumier doit donner son accord », a-t-il déclaré.

La section des relais a appris que de nombreux développeurs ignorent le propriétaire foncier et n'ont pas de permis des relais, ce qui constitue une violation à la Loi sur la mise en valeur des relais.

Il encourage tous les développeurs de Vanuatu à présenter leur demande de permis des relais auprès du bureau du SAUP relevant du ministère de l'Intérieur, ou à consulter notre site web : https://duap.gov.vu

Les formulaires peuvent également être retirés auprès du bureau du SAUP ou des conseils régionaux et le frais de demande est de 20 000 vt selon la liste de contrôle requise du service des Finances, suivie d'une visite du site, du comité consultatif des relais pour une procédure de contrôle de diligence raisonnable par le Comité consultatif des relais (CCR), en attendant l'approbation du permis par le ministre.

Toute violation de la Loi constitue une infraction s'il n'a pas le permis ou ne respecte pas les conditions et peut être sanctionné par une amende pouvant aller jusqu'à 5 000 000 VT, ou 5 ans d'emprisonnement.

Robinson Dickson
Foreshore Development Officer